

**Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'évaluation de la campagne 'Viol. Brisez le silence' et la recommandation du Centre d'Appui Bruxellois sur la sensibilisation et la formation des policiers" – 9/12/2015**

**Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le ministre, les chiffres en matière de violences sexuelles commises en Belgique sont élevés et très inquiétants. Ainsi, selon les dernières statistiques policières, en 2014, 2 882 viols ont été recensés, soit près de 8 viols chaque jour. Et ceci ne représente qu'une infime partie de la réalité quand on sait que 90 % des victimes ne porteraient pas plainte par peur, par honte ou encore par culpabilité.

Sous la législature passée, la ministre en charge de l'Intérieur et de l'Égalité des chances a lancé, en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité des femmes et les hommes (IEFH) et plusieurs associations de défense des droits des femmes, une importante campagne de sensibilisation fédérale intitulée "Viol, brisez le silence" visant précisément à inciter les victimes de violences sexuelles à briser le silence et à se manifester.

Les outils de sensibilisation de cette campagne comprenant un clip vidéo, un site web et une brochure ont eu pour objectif de permettre aux victimes, à leurs amis et familles de trouver toutes les informations nécessaires sur les possibilités de faire des déclarations aux services de police et les procédures à suivre. De son côté, l'Institut pour l'Égalité des femmes et les hommes (IEFH) a lui aussi édité une brochure destinée aux victimes, qui a été envoyée dans les commissariats de police, les parquets, les communes et les CPAS.

Monsieur le ministre, cette campagne a-t-elle fait l'objet d'une évaluation en collaboration avec votre collègue Mme Sleurs en charge de l'Égalité des chances? Dans l'affirmative, quel bilan en tirez-vous?

Pourriez-vous m'indiquer si cette campagne de sensibilisation a été utilisée dans les formations dispensées aux services de police?

Quelles sont les nouvelles initiatives qui sont prises pour mieux accueillir les victimes de violences sexuelles et les encourager à témoigner?

Enfin, dans son rapport annuel 2014, le Centre d'appui bruxellois (CAB) a adressé un mémorandum dans lequel il vous a été demandé de promouvoir, dans le cadre de cette campagne, et avec la collaboration de ce centre, la sensibilisation et la formation des policiers à la problématique de la délinquance sexuelle et à la prise en charge des victimes et des auteurs de violences sexuelles. Pourriez-vous donc nous informer du suivi que vous avez donné à cette recommandation?

**Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, madame Winckel, la secrétaire d'État, Mme Sleurs, a effectivement évalué cette campagne et mettra en place, au cours des prochaines années, toute une série de campagnes, notamment pour encourager les victimes à procéder à une déclaration. La secrétaire d'État a également évalué le site web et l'adaptera si nécessaire pour qu'il puisse être opérationnel en ligne d'ici le 14 février 2016 sous une autre forme.

Sur la base des modifications apportées à la politique et à l'accueil des victimes de violences sexuelles à la suite de la création du centre d'accueil multidisciplinaire en matière de lutte contre les violences sexuelles, la brochure d'information destinée

aux victimes sera également adaptée. Les mesures qui ont un impact sur le fonctionnement des services de police sont bien évidemment mises en place, améliorées, voire optimisées.

Oui, cette campagne a été utilisée dans les formations policières. En effet, deux nouveaux dossiers d'agrément de formation continuée ont vu le jour. L'un porte le numéro de formation 4760 pour le dossier "accueil des victimes de violences sexuelles" par le personnel mis en place à cet effet dans les zones de police. Cette formation peut aussi bien être dispensée aux membres du personnel CALOG qu'aux policiers. L'autre dossier porte le numéro n° 1729. Il s'agit du dossier "première enquête auprès d'adultes victimes d'attentat aux mœurs".

Les académies de police ainsi que les zones de police n'avaient pas attendu ces nouveaux dossiers d'agrément de formation pour prendre, à leur niveau, des initiatives. Certaines zones de police ont mis à disposition de leurs membres du personnel des aide-mémoire.

En 2014, un syllabus "délits de mœurs", approuvé par l'autorité, a été mis à la disposition des écoles de police en guise de support pédagogique pour les formations de base et continuées. Par ailleurs, le manuel "délits de mœurs" a été inséré sur le site web interne de la police et il est prévu de le diffuser et d'en faire l'annonce à grande échelle, notamment par le biais d'une journée d'étude sur le sujet.

Enfin, dans le nouveau programme de formation de base de l'inspecteur de police démarré en octobre 2015, le *cluster* 8, qui traite de l'accueil et de l'assistance policière, recèle de compétences traitant de ce sujet en particulier, à savoir assurer un accueil de qualité, orienter de manière adéquate et accompagner les victimes de manière appropriée. Au sein de cette dernière compétence notamment, une référence documentaire est d'ailleurs faite à la campagne intitulée "Stop au viol". C'est ce qui est prévu dans la formation de base, à côté des deux autres modules dont j'ai parlé.

Concernant votre troisième question, dans la réponse à la deuxième question sont mentionnées les différentes initiatives prises afin d'améliorer l'accueil des victimes des violences sexuelles, à savoir deux formations continuées, des aide-mémoire rédigés dans les zones de police, le syllabus 'Délit de mœurs', ainsi que le développement de compétences spécifiques à cette matière au sein d'un cluster de la nouvelle formation de base de l'inspecteur. Les différents contenus abordent l'accueil des victimes et l'encouragement au témoignage.

Concernant votre dernière question, les initiatives décrites dans la réponse à la question précédente attestent bien du suivi donné à cette recommandation. Ces initiatives combinées ont véritablement pour vocation de sensibiliser et de former les policiers à la problématique en question ainsi qu'à la prise en charge tant des victimes que des auteurs de violences sexuelles.

**Fabienne Winckel (PS):** Merci monsieur le ministre de votre réponse et d'avoir avancé sur le sujet. C'est un sujet qui est abordé notamment en Comité d'avis pour l'égalité des chances, où nous avons entendu de nombreuses auditions. Celles-ci ont montré qu'il y avait vraiment de grandes différences dans la gestion de cette problématique au niveau des zones de police.

Je ne peux que vous encourager à travailler pour diminuer ces différences constatées sur le terrain et à travailler sur la communication de procédures

communes à adopter au sein des différentes zones de police. C'est indispensable, tant pour l'accueil des victimes que la prévention.  
Je me permettrai de revenir sur le sujet afin de connaître l'évaluation qui aura été faite de ces mesures.